ÉLOGE

DE

M. MÊLIER

PRONONCÉ

DANS LA SÉANCE ANNUELLE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

le 11 décembre 1888

Par M. J. BERGERON

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

PARIS

G. MASSON, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

120, boulevard Saint-Germain, en face de l'École de Médecine

1889



ÉLOGE DE M. MÊLIER

Par M. J. BERGERON

Secrétaire perpétuel

LU DANS LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1888

Messieurs,

En écrivant, l'an dernier, l'éloge de M. Bouillaud, j'ai tenté de faire revivre devant vous l'une des plus grandes figures médicales de la première moitié de ce siècle, et c'est encore parmi les médecins de la même époque que j'ai choisi le sujet de ma nouvelle étude.

En effet, cette génération, à laquelle devra toujours être réservée une grande place dans l'histoire de la médecine française, a compté plusieurs hommes de génie et près d'eux, sur un plan moins en vue, tout un groupe nombreux de médecins éminents, auxquels, il est vrai, la médecine n'a dû aucune de ces grandes découvertes qui font époque dans la science, mais qui lui ont rendu néanmoins d'incontestables services et ont, pour la plupart, grandement honoré l'Académie.

Dans ce groupe de médecins auxquels des mérites divers ont valu, en leur temps, une légitime célébrité, M. Mêlier, dont je me propose, en ce moment, de rappeler la vie et les travaux, a occupé, sans contredit, l'un des rangs les plus élevés.

Notre vénéré collègue avait évidemment des qualités natives qui, dans quelque carrière qu'il se fût engagé, auraient fait de lui un homme éminemment distingué, mais auxquelles les hautes fonctions dont il fut le premier titulaire, devaient donner toute leur valeur et un véritable éclat. Comme médecin, il dut à la sûreté de son jugement, à sa prudence, une part de son succès, et comme inspecteur général

des services sanitaires, c'est grâce à ces mêmes qualités, complétées par un zèle infatigable et un courage à toute épreuve, qu'il a donné au poste dont il avait la garde une importance inattendue.

Rendre un public hommage aux qualités maîtresses, aux rares mérites de M. Mêlier, tel est le but qu'avant tout je me suis proposé en écrivant cette étude, mais par les recherches mêmes qu'elle a nécessitées, je me suis trouvé tout naturellement amené à jeter un coup d'œil rétrospectif sur nos institutions sanitaires et à constater ainsi les modifications successives qu'elles ont subies depuis le commencement de ce siècle. Or, après avoir indiqué la part qu'a prise M. Mêlier à ces modifications, ce sera justice de montrer quels progrès sont parvenus à réaliser dans le fonctionnement de notre régime sanitaire, le zèle, l'activité et le savoir, d'abord, de M. Fauvel, le premier successeur de M. Mêlier, et après lui, des deux éminents collègues qui ont aujourd'hui entre les mains la haute direction de l'hygiène.

Placé à la tête des services sanitaires, à une époque de transition, au moment où la doctrine de la contagion des maladies spécifiques, fortement ébranlée par l'enseignement de Broussais, et plus récemment battue en brèche par la croisade passionnée de M. Chervin, commençait seulement à regagner du terrain, M. Mêlier avait dû à sa solide éducation médicale, à son esprit judicieux, à sa ferme et calme raison, de rester fidèle aux idées vraies, aux idées saines qui lui firent soutenir avec énergie les pratiques d'une prophylaxie vraiment scientifique et tutélaire.

Mais M. Mêlier eut encore un autre mérite, aujourd'hui trop peu connu et qui méritait cependant de n'être pas oublié, celui de bien comprendre et de préparer le rôle prédominant réservé à la médecine, dans l'étude de toutes les questions dont la solution intéresse la vitalité et la prospérité des nations.

Il avait même créé pour la science nouvelle dont il voulait contribuer à poser les premières assises, le nom de *médecine politique*, pour en bien montrer toute la portée et indiquer ses rapports avec les questions sociales et internationales. A ce nom de médecine politique qui pouvait rendre suspecte la science nouvelle et lui porter préjudice dans bon nombre d'esprits, M. Mêlier substitua définitivement, le nom de *médecine publique*, qui, momentanément oublié, a été

repris depuis, à une époque toute récente, par un groupe d'hommes jeunes, ardents, tous pleins de zèle, la plupart de savoir, et placé par eux au fronton d'une société qu'ils ont fondée et qui, depuis onze ans, poursuit, au grand profit de l'hygiène, le cours de ses importantes et utiles études.

L'initiative de M. Mêlier dans la conception et même dans le développement de cette idée d'une médecine publique, constitue un de ces mérites dont l'Académie a le devoir de se souvenir, mais ce qu'elle ne saurait oublier, non plus, c'est la haute idée que se faisait notre collègue du rôle qui appartient à notre compagnie dans l'étude et la solution de tous les problèmes que soulève la sauvegarde de la santé publique; avant même qu'elle l'eût admis dans ses rangs, il revendiquait pour elle, dans plusieurs mémoires, le droit d'intervenir, même dans la préparation des enquêtes, des questionnaires relatifs à ces problèmes, et rien ne devait mieux prouver sa foi dans la haute mission de l'Académie, que le soin scrupuleux qu'il apporta toujours dans l'étude des questions sur lesquelles le gouvernement avait demandé l'avis de ce corps savant; il tenait à honneur, lorsqu'il parlait au nom de ses collègues, de ne rien négliger pour justifier la confiance des pouvoirs publics, en ne leur présentant que des solutions mûrement étudiées.

Lorsque, moins de dix ans après l'avoir admis dans son sein, l'Académie appela M. Mêlier à l'honneur de la présider, elle voulut, à coup sûr, témoigner ainsi de la haute valeur qu'elle attachait à ses travaux, mais elle voulut aussi, on n'en saurait douter, rendre hommage au caractère de l'homme lui-même. C'est en effet par la noblesse, par la droiture, non moins que par l'aménité de son caractère que notre vénéré collègue avait mérité la respectueuse déférence, non seulement de l'Académie, mais du corps médical tout entier.

Portant au plus haut degré le respect de soi-même, il avait, au même degré, le respect de la dignité d'autrui; et de là, sans doute, cette admirable modération qui a dû faire le charme de ses relations privées, et à laquelle il est permis de rapporter une part des succès de son administration.

Il y a, dans notre salle du conseil, un portrait de M. Mêlier que

l'Académie doit à une délicate et pieuse pensée de M[me] Desormeaux, sa fille. Ce n'est qu'un simple trait au crayon, mais ce trait est signé Ingres et reproduit avec une vérité frappante la physionomie du modèle. Tout ceux d'entre nous qui ont connu M. Mêlier retrouvent dans ce dessin l'expression sérieuse de son visage, adoucie par un sourire fin et bienveillant tout à la fois.

En effet, son abord un peu froid, ou au moins réservé, n'altérait en rien, ni la cordialité de ses rapports avec ses collègues, ni l'affabilité bienveillante de son accueil à l'égard de ses jeunes confrères.

Au reste, tout dans sa personne était en parfaite harmonie; sa démarche grave, sa tenue correcte, sa parole mesurée et toujours courtoise, tout révélait, en lui, une rare distinction et les habitudes d'une vie sérieuse où tout était réglé, mais réglé par l'amour du travail et le culte du devoir.

Et maintenant, quoi qu'il en puisse coûter tout à l'heure à mon amour-propre, j'éprouve le besoin de déclarer par avance que peu d'hommes, suivant moi, parmi les anciens présidents de l'Académie, ont eu plus de titres que M. Mêlier aux honneurs d'un éloge public; j'ose même ajouter qu'il est peu de sujets plus intéressants, pour les personnes étrangères à la médecine, que ceux qu'il a traités. Si donc le public qui me fait l'honneur de m'écouter ne trouve à cette étude que peu ou point d'intérêt, c'est que l'écrivain sera resté beaucoup au-dessous de son sujet.

M. Mêlier est né le 14 juillet 1798, à Chasseneuil, petit bourg du département de la Charente; il était le seul enfant d'une famille jouissant d'une modeste aisance et de la plus honorable réputation. M. Mêlier n'a donc pas eu à lutter contre les difficultés matérielles de la vie et si sa jeunesse a été laborieuse, comme devait l'être toute son existence, c'est qu'il aimait le travail; c'est aussi parce qu'il avait un sentiment de dignité personnelle auquel eût répugné l'oisiveté si ordinaire de la jeunesse en province.

A l'âge de dix ans, il avait été placé au collège de Larochefoucaud, installé alors dans le château des ducs; mais en 1813 ses parents l'envoyèrent au lycée de Limoges pour y faire ses humanités et commencer, en même temps, à l'hôpital, l'étude de la médecine, dans

l'espoir qu'il pourrait entrer dans le service de santé de l'armée, lorsque le moment serait venu de payer son tribut à la conscription ; la chute de l'empire et le rétablissement de la paix lui permirent de terminer complètement ses études classiques, sous la direction d'un savant professeur, ancien oratorien, formé aux admirables métbodes d'enseignement de ces grands pédagogues des dix-septième et dix-huitième siècles.

A l'enseignement du Père Valrivière, M. Mêlier dut cette rigoureuse méthode de travail qui devait donner à toute son œuvre une si grande valeur; mais il lui dut aussi le goût des auteurs classiques, ce que l'on reconnaissait à la distinction de son esprit et à la pureté de son style, parce que du commerce des classiques grecs et latins, même alors qu'on est obligé d'y renoncer, il reste toujours quelque chose, comme à certaines abeilles, suivant une agréable image de M. Nisard, il suffit de s'être endormies sur les fleurs pour emporter du miel à leurs pattes.

Malgré son goût très marqué pour les lettres, M. Mêlier avait pour les études médicales une vocation si prononcée qu'il trouva le moyen de faire marcher de front la rêthorique et les visites à l'hôpital. Un pareil zèle ne pouvait manquer de rendre ses succès rapides ; nommé interne à l'hôpital de Limoges en 1815, il vint à Paris en 1817 et y conquit bientôt le double titre d'interne et de lauréat des hôpitaux.

Il devait passer sa thèse à la fin de 1822, lorsque l'école fut brusquement fermée par ordonnance royale du 21 novembre, en raison du scandale qui s'était produit, trois jours avant, à la séance publique. Le scandale avait été grand en effet, car non seulement la voix de l'abbé Nicolle, alors recteur de l'Académie de Paris, qui présidait la séance, avait été couverte, sans interruption, par les cris, les huées, les sifflets des élèves, mais, circonstance aggravante, lorsque le recteur avait voulu quitter l'école, les élèves, après l'avoir vu monter dans sa voiture, avaient forcé le cocher à faire plusieurs fois le tour de la cour. En vain, le pauvre abbé, passant la tête à la portière, protestait de ses bons sentiments pour la jeunesse, il lui fallut subir, aussi longtemps qu'il plut à ses persécuteurs d'en prolonger la durée, cette étrange promenade, ce triomphe dérisoire qu'il finit, ne pouvant faire mieux, par accepter avec résignation.

Certes, les émeutes scolaires sont loin d'être toujours justifiées, mais il faut bien reconnaître que, cette fois, on avait tout fait pour exciter le mécontentement des élèves : on venait de supprimer le concours et la politique avait joué un rôle si manifeste dans la nomination de quelques professeurs, enfin certaines modifications, apportées dans les règlements, s'écartaient si complètement des principes libéraux respectés jusque-là, que les étudiants, exaspérés et tacitement approuvés, dit-on, par quelques professeurs libres qui ne demandaient qu'à remplacer les titulaires, s'étaient donné rendez-vous à la séance publique pour protester contre un ensemble de mesures, dont la plupart étaient en effet peu justifiables.

Depuis cette époque, l'École a bien vu d'autres tumultes du même genre, et je ne voudrais pas répondre que plus jamais elle n'en verra de semblables, mais je crois pouvoir répondre, du moins, qu'elle n'en verra pas de sérieux tant qu'elle aura pour doyen un vrai savant dont la puissance de travail n'a d'égale que son ardeur, un professeur éminent, un homme enfin auquel la droiture et la fermeté de son caractère, ne sauraient permettre ni une injustice à l'égard des élèves, ni une faiblesse vis-à-vis de l'autorité.

M. Mêlier était de son temps, c'est-à-dire qu'il partageait les idées libérales auxquelles se ralliait alors l'immense majorité de la jeunesse des écoles; néanmoins, j'ai peine à croire qu'il ait pris part à l'émeute du 18 novembre; je ne me réprésente pas, même à ses vingt-cinq ans, l'homme que nous avons toujours connu avec une allure si calme, une tenue si correcte, un ton si mesuré, gesticulant et poussant des cris autour de la voiture du recteur; mais quelqu'étranger qu'il fût resté à cette folle équipée, il ne dut pas moins en supporter les conséquences et ce ne fut qu'au mois de juin 1823 qu'il put enfin se faire recevoir docteur.

Il ne semble pas que, dès ce moment, M. Mêlier eût déjà choisi la voie qu'il devait parcourir plus tard avec tant de succès; il ne songeait qu'à faire de la médecine pratique et comme il voulait la faire bien, je veux dire en homme qui a le sentiment de sa responsabilité vis-à-vis des malades qui se confieraient à ses soins, il ne crut pas, comme bien d'autres, qu'il fût un médecin consommé, par cela seul qu'il avait été interne; il continua donc à suivre les hôpitaux, se tint

régulièrement au courant de la science et ne tarda même pas à publier sur des sujets divers d'assez nombreux travaux, dont quelques-uns méritent d'être cités.

Je me borne à signaler, en passant, une simple note qui parut, en 1826, dans la *Gazette de santé* et par laquelle M. Mêlier revendiquait, en faveur d'un chirurgien français, la première idée du traitement de l'hydrocèle par les injections irritantes, méthode dont, un siècle plus tard, Mouro devait s'attribuer le mérite sans y avoir aucun droit. Pièces en main, M. Mêlier montrait qu'un maître chirurgien de Marseille, Antoine Lambert, qui écrivait au milieu du dix-septième siècle, avait minutieusement décrit le procédé de son invention en donnant une théorie très exacte de son mode d'action.

Or, ce qui donne à cette petite rectification quelque chose de piquant, c'est qu'elle parut au moment où le professeur Richerand, dans son histoire de la chirurgie française, venait de faire hommage à l'Angleterre de la découverte du procédé. « La première idée de cette méthode curative, écrivait-il, nous vient de l'Angleterre, de ce pays où rien ne gêne l'industrie humaine dans son essor.... Je te salue, terre classique de la liberté, des sciences et de la philosophie, patrie des Harvey, des Locke et des Newton. »

N'était-ce pas là se mettre un peu trop en frais d'éloquence pour défendre une erreur?

Entre les nombreux mémoires par lesquels M. Mêlier s'était fait connaître plus tard, il en est deux que je tiens surtout à signaler parce qu'ils témoignent chez lui d'un sens clinique très net en même temps que d'une indépendance d'esprit assez rare à l'époque où il écrivait.

C'était, en effet, se montrer bon observateur et clinicien que d'appliquer l'emploi du sulfate de quinine au traitement de ces affections intermittentes à courte période, qui n'ont d'ailleurs rien de commun avec les fièvres d'origine paludéenne ; c'était aussi montrer quelque courage que de braver les foudres de Broussais, en osant donner un sel de quinine à des enfants de quelques mois, et, dans plusieurs cas, à des doses relativement élevées.

Il y a longtemps que cette pratique est devenue familière aux médecins, pour combattre toutes les affections intermittentes étrangères à l'impaludisme, mais elle était toute nouvelle alors et les vues théo-

riques de l'auteur étaient si judicieuses et les déductions qu'il en avait tirées si exactes que, bientôt, parurent dans la presse médicale de nombreuses observations qui en étaient la plus complète justification.

M. Mêlier avait dit du sulfate de quinine ce que Sydenham disait de l'opium, à savoir, que, sans lui, la médecine serait chancelante et comme mutilée. On pouvait donc craindre que M. Mêlier, qui avait obtenu de si remarquables résultats de l'administration de ce médicament dans l'ordre de faits que je viens de rappeler, ne se laissât entraîner à de regrettables illusions sur la puissancee illimitée de la médication inaugurée par lui; mais, loin de subir l'entraînement qui en a fait sombrer tant d'autres, il fut au contraire un des premiers à protester, en rappelant les expériences de Magendie et en faisant connaître celles qui lui étaient personnelles, contre l'étrange abus qu'on avait fait, pendant quelque temps, du sulfate de quinine.

Je ne pousserai pas plus loin l'examen des travaux de médecine pure qu'avait publiés M. Mêlier et si je m'y suis arrêté un instant, c'est que j'ai cru indispensable de montrer qu'il était vraiment un médecin, dans la plus complète acception du mot, c'est-à-dire qu'il possédait ce solide fonds d'instruction et d'expérience médicales sans lequel il n'est point de véritable hygiéniste.

Certes, ce n'est pas moi qui contesterai qu'un chimiste, un ingénieur, un architecte, voire même un administrateur habile, soient pour le médecin hygiéniste, de précieux, d'indispensables collaborateurs; mais c'est à lui qu'avant tout appartient la direction de l'hygiène publique.

Le médecin seul connaît les lois de la physiologie normale, lui seul sait en reconnaître les troubles, lui seul aussi sait rechercher et découvrir les causes de ces troubles; c'est donc lui seul qui est capable de prévoir, de reconnaître, dans leur variété infinie, les dangers qui menacent sans cesse la santé publique et c'est lui seul aussi, par conséquent, qui peut indiquer les mesures propres à en prévenir ou à en atténuer les effets. Ce serait donc, à mon avis, commettre une étrange erreur et s'exposer à de regrettables mécomptes que de confier à d'autres mains qu'à celles du médecin, cette direction suprême de l'hygiène qu'appellent depuis longtemps, de leurs vœux, tous les hommes qui ont

souci de la santé publique et ceux-là surtout qui, par leurs fonctions, ont mission de veiller sur elle.

Bien avant qu'eussent paru les dernières publications médicales de M. Mêlier, il avait trouvé sa voie et y était entré résolument en inaugurant à l'Athénée de la rue de Valois un cours absolument nouveau de médecine publique.

L'Athénée, il n'est peut-être pas inutile de le rappeler ici, était un établissement dans lequel des hommes plus ou moins connus par leurs travaux sur des branches très diverses des connaissances humaines étaient admis à faire des cours. Cet établissement avait été fondé en 1781, sous le nom de *Musée*, par le physicien Pilastre de Rozier qui a dû, je crois, à sa mort tragique plutôt qu'à ses travaux scientifiques la renommée attachée à son nom.

Le *Musée* paraît n'avoir eu qu'un médiocre succès jusqu'en 1785, époque à laquelle un groupe de savants et de littérateurs le réorganisa sous le nom de Lycée des arts. Après de nombreuses vicissitudes l'établissement se reconstitua en 1803 et prit définitivement le titre d'Athénée des arts, sciences et belles-lettres de Paris; il brilla de son plus vif éclat sous la Restauration.

C'est là, qu'en 1827, M. Mêlier exposa, pour la première fois, ses vues sur la médecine publique. « La médecine disait-il, dans sa première leçon, ne borne pas ses soins à l'homme isolé, à l'homme considéré comme individu; elle étend sa sollicitude à la société tout entière, aux hommes considérés comme peuples; elle prend alors le nom de *médecine publique* et devient une véritable science sociale... la population est son sujet, la santé publique son but; ses moyens sont l'étude et l'appréciation de toutes les circonstances favorables ou contraires à la conservation des hommes; elle est à la population ce que l'économie politique est aux richesses. »

Le cours de M. Mêlier eut un très grand succès; on lui avait demandé l'autorisation de publier ses leçons, mais il ne voulut pas les livrer à l'impression avant de les avoir revues; le temps lui a manqué sans doute, car elles n'ont jamais été publiées, à l'exception de deux qu'il détacha de son cours, pour en faire l'objet de mémoires qu'il devait présenter à l'Académie, à l'appui de sa candidature.

Le premier de ces mémoires traitait de l'influence des subsistances

sur la mortalité; le second tendait à établir que la mortalité, dans un pays, est d'autant moindre que l'instruction populaire y est plus répandue.

Ces recherches, je le reconnais, ont aujourd'hui perdu de leur valeur, parce qu'elles ont été largement dépassées, mais à l'époque où elles parurent elles avaient le double mérite d'être nouvelles et d'élargir le sillon qu'avait ouvert M. Villermé; je ne pouvais donc me dispenser de les signaler.

Après avoir fait un service des plus actifs dans les ambulances créées en 1832, pendant l'épidémie de choléra, pour suppléer à l'insuffisance des hôpitaux, M. Mêlier fut atteint lui-même et sa vie fut, un moment, sérieusement menacée. Cependant, il put, au bout de quelques mois, reprendre sa vie laborieuse et c'est alors que tout en se consacrant aux soins d'une pratique médicale devenue très active, il publia quelques-uns des travaux auxquels j'ai fait allusion plus haut.

C'est en 1841 que M. Mêlier fit, pour la première fois, acte de candidature à l'Académie, en concurrence avec M. Royer Collard, professeur d'hygiène à la Faculté, qui l'emporta. Mais le 2 mai 1843, l'Académie élut M. Mêlier, témoignant ainsi de l'estime en laquelle elle tenait ses travaux; elle en donna un témoignage plus significatif encore, dès la séance suivante, en le désignant comme rapporteur de la commission chargée de répondre à la demande d'avis du ministre des finances, *sur la santé des ouvriers employés dans les manufactures des tabacs*.

Le règlement général pour la police de Paris, en date du 30 mars 1635, « faisait défense à toute personne, sous quelque prétexte que ce fût, vendant vin, bière ou autres breuvages, de vendre du tabac, à peine de la prison et du fouet. »

Or, les temps sont bien changés, car l'administration des finances qui, grâce au monopole des tabacs, fournit annuellement au budget quatre cents millions environ, serait plutôt disposée, aujourd'hui, à considérer comme des ennemis de l'État et à traiter comme tels, les honorables citoyens qui ont entrepris la tâche ingrate de combattre l'usage du tabac, si elle ne trouvait plus simple de les laisser poursuivre tranquillement, contre le goût du public, une lutte qu'elle sait devoir être impuissante.

Aussi bien, ce n'est pas ici le lieu de discuter sur les inconvénients, les dangers même, auxquels peut exposer l'usage et surtout l'abus du tabac ; mais je puis dire au moins qu'à mon sens, partisans et adversaires du tabac ont fait preuve d'une égale exagération.

Assurément, on ne peut nier l'influence de l'abus du tabac sur le système artériel et par suite sur tout l'organisme, mais, pour ma part, je passerais volontiers condamnation, au point de vue de la santé des consommateurs, sur l'usage modéré de cette plante nauséeuse, s'il n'avait eu de tout temps, pour effet inévitable, d'entraîner l'immense majorité des fumeurs, sinon toujours à l'abus, du moins à l'usage répété des boissons alcooliques, et aussi d'introduire peu à peu, dans les habitudes sociales de la bourgeoisie, un relâchement qui n'a pas été sans en altérer le ton et en abaisser sensiblement le niveau.

Du reste, ainsi que je viens de le dire, ce n'était pas de la santé des consommateurs, mais de celle des ouvriers employés à la fabrication du tabac que se préoccupait le ministre. Frappé du peu d'accord que présentaient entre eux, sur ce point, les rapports des médecins attachés aux différentes manufactures de l'État, il avait demandé à l'Académie d'élucider cette question d'hygiène professionnelle.

Il s'agissait donc pour M. Mêlier de procéder à une enquête complète et de rechercher, comme il l'a dit lui-même, qui des deux était dans le vrai, de Ramazzini qui, au siècle dernier, avait déclaré que rien n'était plus funeste pour la santé, que la fabrication du tabac, ou de Parent Duchatelet qui la considérait comme absolument inoffensive et il appliqua à cette enquête la rigueur, la sûreté de méthode qui était une des qualités maîtresses de son esprit.

C'est à regret que, pour ne pas abuser de l'attention de mes auditeurs, je renonce au plaisir de citer plus d'un passage de ce rapport, modèle de précision et de netteté, qui prouvait à l'Académie combien elle avait été heureusement inspirée en faisant choix d'un rapporteur de tant de talent ; je me bornerai donc à en indiquer les conclusions, à savoir, que, d'une part, les maladies banales, saisonnières, ne sont ni plus ni moins fréquentes chez les ouvriers des manufactures de tabac que dans le reste de la population ; mais, d'autre part, que certaines opérations et, en particulier, la démolition et le brassage

des masses maintenues en fermentation pour la préparation du tabac à priser, déterminent, chez les ouvriers, des céphalées, des nausées, des troubles gastriques au prix desquels ils arrivent, comme les priseurs et les fumeurs, à l'accoutumance et qui amènent chez tous une altération particulière du teint, une sorte de teinte grise intermédiaire à la pâleur de la chlorose et à celle de certaines cachexies; qu'en résumé, la fabrication du tabac produit, dans la santé des ouvriers, des troubles incontestables, mais qu'ils pourraient d'ailleurs éviter ou atténuer notablement, s'ils ne refusaient obstinément de s'astreindre aux quelques précautions d'hygiène qu'on ne cesse de leur recommander, sans pouvoir les leur imposer.

La lecture de ce rapport fut accueillie par les applaudissements unanimes de l'Académie; elle savait gré à M. Mêlier d'avoir si bien parlé en son nom, et d'avoir si magistralement répondu par ce beau travail à la confiance du gouvernement qui faisait appel à ses lumières.

Aussi, lorsque, deux ans après, le ministre auquel étaient adressées en même temps, et des demandes en autorisation d'exploiter des marais salants et des plaintes sérieuses contre les dangers de cette exploitation, consulta de nouveau l'Académie sur les questions d'hygiène que soulevait l'industrie des marais salants, elle n'hésita pas à confier ce nouveau travail à M. Mêlier.

La question avait une toute autre importance que celle de la fabrication du tabac. Au lieu d'une industrie toute de luxe et de fantaisie, occupant peut-être quatre ou cinq mille ouvriers, il s'agissait cette fois d'une industrie qui faisait vivre des villages, des villes même, qui occupait un nombre d'ouvriers qu'on pouvait, alors, évaluer sans exagération à cent mille, qui intéresse à la fois l'hygiène, les arts, l'économie agricole et domestique et à l'égard de laquelle l'impôt, quelque légitime qu'il soit, revêt un caractère de gravité que d'ailleurs les partis ont exagéré à plaisir.

Lorsque M. Mêlier aborda cette étude, il y avait peu d'écrits originaux sur la matière; le seul qui méritât vraiment d'être mentionné était celui de Bernard Palissy; plus tard, en 1601, un Poitevin avait écrit sur l'art du saulnier un poème dont les vers laissaient à désirer, au point de vue de la prosodie, mais qui avaient au moins le mérite de décrire avec une grande exactitude les différents procédés de fa-

brication; n'est-il pas curieux que ce soient un artiste et un poète qui, les premiers, aient décrit l'art de fabriquer le sel?

Il est vrai qu'en 1752 et en 1765 deux auteurs, le P. Valois et un sieur Beaupied Duménil, avaient publié des travaux plus complets, mais l'hygiène n'est pas une science qui se puisse faire avec des livres et de vagues données; pour en parler sciemment « il faut, suivant l'expression même de M. Mêlier, voir les choses en action » et, conformément à ce principe, auquel il devait, toute sa vie, rester fidèle, il commença une série de voyages qui lui permirent d'étudier *de visu* nos salins de l'Océan et de la Méditerranée, il poussa même ses recherches jusque sur les côtes d'Italie et il faut avoir lu le récit de ses excursions pour bien comprendre ce que la clarté dans l'exposé des faits et la pureté, en même temps que la simplicité du style, peuvent donner de charme à une œuvre qui conserve cependant d'un bout à l'autre un caractère vraiment scientifique et après laquelle il n'y a plus rien à dire sur l'industrie des saulniers. Il n'est pas de touriste, visitant nos plages de l'ouest et du sud, qui n'ait remarqué, sur divers points de nos côtes, des groupes de cônes blancs, régulièrement espacés et qui, de loin, rappellent, par leur forme et leur disposition, les tentes d'un camp. Ces cônes blancs, appelés *pilots*, ne sont autre chose que des amas de sel, représentant le travail de la mer et du soleil pendant une partie de l'année.

Par une série d'opérations qui, très simples dans le midi, en raison de l'élévation de la température et de la rareté des pluies, sont, au contraire, beaucoup plus compliquées dans l'ouest, l'eau de mer amenée par des rigoles sur des pièces de terre présentant une surface unie, y dépose le sel à mesure qu'elle s'évapore sous l'influence de la chaleur.

M. Mêlier a donné des diverses opérations qui constituent l'industrie des saulniers une description très complète et c'est en les suivant dans toutes leurs phases, en étudiant les marais salants dans leurs différents états, qu'il a pu, en réponse aux demandes d'avis du ministre, formuler des conclusions très précises.

Les marais salants, disait le ministre, doivent-ils être considérés comme insalubres? Non, répond nettement M. Mêlier, mais à la condition d'être bien entretenus; là où, par défaut d'écoulement

régulier, les eaux deviennent stagnantes, là où on laisse les eaux mères des salins se mêler à des eaux douces, des effluves dangereux, dus à la décomposition des matières organiques, se dégagent du marais salant et exercent la plus pernicieuse influence sur la santé des populations qui vivent dans leur voisinage.

L'exemple le plus frappant et le plus lamentable des effets désastreux de la mauvaise exploitation, et plus encore, de l'abandon des marais salants, est le sort de la ville du Brouage, autrefois florissante et aujourd'hui presque déserte, misérable, ne comptant plus qu'un petit nombre d'habitants décimés par la fièvre intermittente, par suite de l'abandon des salins qui avaient fait autrefois sa fortune.

Peut-on, demandait encore le ministre, peut-on sans danger pour la santé publique, autoriser l'établissement de nouveaux salins? Oui, sans doute, répond M. Mêlier, on doit même l'encourager, car cette industrie est presque toujours un moyen d'assainissement, puisqu'à un marais proprement dit, c'est-à-dire, à une plage inégale, vaseuse, avec flaques d'eau saumâtre dans lesquelles s'accumulent et se décomposent sans cesse des matières organiques, elle substitue une surface égale, sur laquelle n'arrive que de l'eau de mer, amenant ainsi la salubrité dans un pays malsain jusque-là.

Mais pour qu'il en soit ainsi, il faut, et c'est cette conclusion qui termine le rapport de M. Mêlier, il faut que l'administration qui a très bien précisé, au point de vue des intérêts du fisc, les conditions auxquelles l'installation d'un marais salant peut être autorisée, se préoccupe désormais de la question d'hygiène; il faut qu'elle intervienne pour la surveillance du mode d'exploitation; il faut surtout qu'elle intervienne en cas d'abandon, pour préserver la santé des populations voisines.

Or, cette surveillance, on y avait songé sous François I[er]; on avait même nommé, sous Henri II, à Brouage et à Nantes, des conservateurs et procureurs généraux des marais salants ayant la double mission de veiller au bon entretien et à la conservation des marais; mais il paraît qu'à cette époque déjà on ne se piquait pas d'exercer les fonctions dont on se contentait de toucher le traitement; ces hauts fonctionnaires émargeaient sans rien surveiller. Un édit de Louis XIII avait aussi fondé à la Rochelle, sous le nom de *Cour des*

salins du Ponant, un tribunal souverain chargé de connaître de toutes les affaires relatives aux salins. Le personnel était considérable et l'organisation de cette cour était fort bien conçue; mais les Parlements s'en montrèrent jaloux; puis survinrent des disputes de préséance; on se querella pour un banc d'église et, moins de quatre ans après sa création, la cour des salins fut supprimée et ce fut la santé publique qui porta la peine de ces misérables et ridicules querelles.

M. Mêlier se garda bien de demander, au nom de l'Académie, une organisation aussi compliquée, ni surtout un aussi grand luxe de fonctionnaires; il demanda une institution appropriée à notre temps, un service d'inspection analogue à celui des eaux et forêts, des ponts et chaussées, n'exigeant, pour chaque division ou subdivision de région, qu'un très petit nombre de fonctionnaires, trois ou quatre seulement, mais éclairés, intelligents, auxquels on pourrait utilement adjoindre les médecins de la douane dont les renseignements et les conseils rendraient certainement à l'administration les plus grands services. N'est-il pas déplorable qu'aujourd'hui, quarante ans après la publication de ce beau rapport, les choses soient restées dans le même état, et que la surveillance des marais salants soit assez mal exercée de nos jours pour que des protestations s'élèvent encore contre leurs effets pernicieux, et puisque les règlements en vigueur ont été impuissants à empêcher le mal, n'est-il pas urgent qu'une loi intervienne pour mettre fin à un état de choses aussi préjudiciable à la santé publique?

Avant d'être appelée à se prononcer sur les conclusions de ce remarquable travail, l'Académie avait consacré plus d'une année à la discussion du rapport de M. Prus sur la peste et les quarantaines, discussion mémorable par l'ampleur et l'élévation des débats auxquels elle a donné lieu, mémorable aussi par l'importance des délibérations qui la terminèrent et qui devaient réaliser un réel progrès dans nos institutions sanitaires.

M. Mêlier faisait partie de la commission et avait pris à ses travaux la part la plus active. Non seulement il avait analysé, pour les résumer devant ses collègues, les cinq cent trente pièces dont se composaient les douze dossiers envoyés par l'intendance sanitaire de Marseille, et embrassant une période de plus d'un siècle, mais en outre,

il avait été visiter tous nos lazarets et même ceux du littoral italien. Nul n'était donc mieux préparé que lui pour faciliter le travail de la commission et lorsque le moment fut venu de discuter le rapport en séance publique, il intervint dans la discussion avec la sûreté que lui donnait sa parfaite connaissance du sujet, se déclara nettement contagionniste et contribua certainement, dans une large mesure, à faire adopter par l'Académie les conclusions de la commission.

Il est certain qu'en consultant l'Académie sur les moyens les plus efficaces de préserver le pays d'une nouvelle épidémie de peste, le gouvernement entendait répondre aux constantes préoccupations des habitants du midi de la France qui, en 1845, avaient oublié déjà le choléra de 1832, pour ne se souvenir que de la peste de 1720; mais il comptait avant tout sur les délibérations de ce corps savant, pour l'aider à sortir des difficultés que lui créait depuis longtemps la question si complexe des quarantaines.

Tout le monde sait que cette expression de quarantaine a depuis longtemps perdu sa signification primitive et ne sert plus maintenant qu'à désigner l'ensemble des mesures qui ont pour effet l'isolement des individus dangereux ou réputés tels. Les services sanitaires ne songeraient plus, de nos jours, à imposer au commerce maritime des quarantaines de quarante jours; par contre, celles que la société inflige aux gens qu'à tort ou à raison elle a déclarés indignes, n'ont pas de limites.

Toute quarantaine a pour principe la croyance à la transmissibilité de certaines maladies, et, sur ce point, les populations n'ont ni attendu les décisions de la science, ni tenu compte de ses incertitudes. De tout temps, les esprits simples ont compris que lorsqu'en un milieu, cité, ou village, dont l'état sanitaire est parfait, une maladie, jusque-là inconnue, apparaît et se propage de proche en proche, c'est qu'elle est due à la présence d'un principe morbide qui se transmet du malade à ceux qui ne le sont pas encore et qu'en conséquence, le plus sûr moyen de se garantir du mal est d'éviter tout contact avec le foyer d'où il émane.

Mais ce ne sont pas les esprits simples qui mènent d'ordinaire les choses de ce monde, et cependant, il faut bien avouer que les savants s'étant plus d'une fois, même à une époque toute récente, laissé en-

traîner par des vues purement spéculatives, hors des voies où le bon sens public s'était invariablement maintenu, c'est ce bon sens, et aussi la peur qui, en défendant l'institution des quarantaines, en dépit des erreurs doctrinales qui, à plusieurs reprises, en avaient menacé l'existence, semblent avoir seuls sauvegardé la santé publique, jusqu'au jour où la vraie science a pris sa revanche, dévoilé le principe morbide des maladies contagieuses, étudié les transformations et les conditions de résistance du microbe qui le constitue, commencé à organiser sur des bases positives nos institutions sanitaires et ouvert ainsi aux générations qui nous suivent les perspectives les plus rassurantes, au point de vue de la prophylaxie des maladies exotiques.

On a quelque peine à comprendre aujourd'hui le luxe de mesures de préservation que la peur de la peste avait enfanté, surtout aux seizième et dix-septième siècles.

Les lazarets, dans lesquels on entassait les passagers, malades ou non, qui arrivaient d'un pays contaminé, étaient de véritables prisons; les voyageurs y étaient séquestrés et tenus dans un isolement cruel; et lorsqu'on n'exigeait pas des médecins qui se dévouaient pour donner des soins aux malades du lazaret, qu'ils y restassent eux-mêmes enfermés jusqu'à la guérison ou la mort des pestiférés, on ne leur permettait d'entrer dans la chambre de leur malade qu'en portant avec eux un réchaud allumé sur lequel ils faisaient brûler des parfums, ou en couvrant leur visage d'un masque de cuir garni de lunettes; il leur était de plus enjoint de ne s'approcher du pestiféré qu'à une grande distance, et s'ils avaient à pratiquer quelque opération, ils ne devaient se servir que d'instruments à long manche afin de ne pas toucher le malade de leurs mains. Mêmes précautions étaient prises pour les ecclésiastiques appelés à porter la communion aux mourants; recommandation leur était faite d'avoir une petite vergette longue de 13 à 14 pouces et à son extrémité, un croissant d'argent pour porter l'hostie dans la bouche du malade, en ayant soin de ne jamais s'asseoir ou se mettre à genoux de peur que le bord du vêtement ne touche à terre, puis de serrer fort étroitement la manche du surplis afin qu'il ne touche rien du malade.

Mais ce n'était pas seulement à l'égard des passagers, de tout navire contaminé ou simplement suspect, qu'on prenait tant de pré-

cautions; les marchandises, les vêtements, tous les objets à usage inspiraient les mêmes craintes; seulement, on les avait minutieusement classés, d'après le degré de nocuité qu'on leur supposait, en *susceptibles* et *non susceptibles*; quoi de plus bizarre d'ailleurs, quoi de plus puéril, que cette classification : un chapelet par lui-même n'était pas susceptible, il l'était par son cordon; une bouteille par son étiquette, une bougie par sa mèche, une monnaie par l'oxyde qui la recouvre; on avait été jusqu'à se demander si la feuille d'un arbre ne pourrait pas porter au loin la contagion et si en conséquence, ne pouvant supprimer le vent, il n'y avait pas quelque danger à planter des arbres dans le lazaret.

Parmi les marchandises, le coton était particulièrement redouté; à Marseille, comme à Gênes, bien qu'il fût avéré que cette substance n'avait jamais apporté la peste, on ne l'enlevait qu'au moyen de crocs pour ne pas y mettre les mains, on le déposait au lazaret et là de malheureux portefaix, bravant, pour gagner leur vie, un danger que l'on croyait extrême, ouvraient les ballots deux fois par jour, pendant un mois ou six semaines, et plongeaient leurs bras nus au milieu de la masse pour y faire arriver l'air.

C'est en Italie surtout que toutes ces pratiques, dans lesquelles l'odieux le disputait au ridicule, avaient été mises en usage, mais celles qu'au siècle dernier l'intendance de Marseille imposait encore aux arrivages des pays pestiférés, n'en différaient guère que par l'abandon de quelques-unes des mesures les plus ridicules dont on avait enfin reconnu l'inutilité; au demeurant, les quarantaines avaient, en grande partie, conservé leur rigueur et on n'a pas trop le droit de s'en étonner lorsqu'on se rappelle les affreux ravages de la peste de 1720.

Plus d'une fois, sans doute, avant cette année terrible, des cas de peste étaient apparus au lazaret de Marseille, mais la maladie n'en avait jamais franchi l'enceinte, lorsqu'au mois de mai 1720, le bruit se répandit qu'elle avait envahi la ville, à la suite de l'arrivée d'un navire qui, venant du Levant où régnait la peste, était entré au port avec patente nette, c'est-à-dire avec un visa consulaire attestant qu'aucune maladie pestilentielle n'existait au port d'embarquement, et permettant par conséquent l'admission du navire en libre pratique et le débarquement immédiat des passagers et de sa cargaison. Le

capitaine avoua depuis qu'il avait perdu six hommes de la peste pendant la traversée; il était évident que quelque passager ou matelot était tombé malade en ville et y avait apporté le germe de la maladie.

Tout d'abord, les cas se multiplièrent assez lentement pour que la population n'en conçût qu'une crainte modérée, mais tout à coup, l'épidémie se développa avec une rapidité et une violence bien faites pour terrifier une population même moins impressionnable que celle de Marseille, et bientôt ses coups furent si précipités que les cadavres, jetés hors des maisons par les familles elles-mêmes, s'entassèrent dans les rues, faute de bras pour les ensevelir : les échevins furent même obligés de demander au chef d'escadre sept cents forçats pour accomplir cette lugubre besogne.

Malgré l'arrêt du Parlement d'Aix qui avait fait défense aux Marseillais de sortir de leur territoire, tous les habitants qui avaient quelque moyen de vivre hors de la ville s'étaient enfuis; on prétend même que plusieurs médecins et presque tous les maîtres en chirurgie avaient déserté leur poste.

C'est alors que trois professeurs de la Faculté de Montpellier, dont il ne faut manquer aucune occasion de rappeler les noms, Chicoyneau, Verny et Deidier, vinrent offrir leur concours. On les vit, dans tous les quartiers, comme dans les hôpitaux, visiter les malades, les examiner avec soin, sans hâte et s'efforcer ainsi de calmer la terreur générale, en cherchant à faire pénétrer dans l'esprit des habitants la conviction, dont ils étaient d'ailleurs pénétrés eux-mêmes, que la peste n'est pas contagieuse; vains efforts, la terreur l'emporte et fait commettre à la foule des actes de lâcheté contre nature dont l'horreur dépasse même celle des scènes dont Thucydide, l'historien de la peste d'Athènes, nous a laissé l'effrayant récit; un trait de mœurs commun aux habitants des deux cités, est l'espèce de délire auquel se laissa entraîner une partie de la population qui, se croyant inévitablement condamnée à périr, chercha dans les plus effroyables excès, l'oubli du danger et comme une compensation aux terreurs dont jusque-là elle avait été la proie.

Mais à côté de toutes ces défaillances, que d'actes de courage, d'héroïsme même; les échevins, le chef d'escadre, l'évêque Belzunce, rivalisaient de zèle pour porter des secours, secondés d'ailleurs par

plusieurs citoyens dévoués, parmi lesquels se fit surtout remarquer un chevalier de Roze, qui, non content de chercher à remonter le moral des malades par l'exemple de son sang-froid, au plus fort du désastre, non content de pourvoir de ses deniers à l'entretien d'un hôpital, n'avait pas hésité à conduire plus d'une fois des escouades de forçats allant enfouir des centaines de cadavres putréfiés.

Lorsqu'un an plus tard, alors qu'il fut bien certain que l'épidémie avait complètement disparu, les trois médecins de Montpellier qui venaient de donner un si bel exemple de dévouement professionnel, rentrèrent dans leur cité, ils furent reçus par les acclamations enthousiastes de la population tout entière, qui se porta à leur rencontre, les fit passer sous des arcs de triomphe et illumina en leur honneur.

A ce moment aussi, la ville de Marseille célébrait sa délivrance par des actions de grâces et des réjouissances publiques; mais, à quelque temps de là, elle laissait mourir, dans un état de gêne voisin de la misère, le généreux chevalier de Roze qui avait sacrifié sa fortune et exposé sa vie pour ses concitoyens; enfin, il y quelques années, le bruit a couru que les édiles de Marseille avaient eu le projet de déplacer la statue du vénérable Belzunce pour la reléguer dans un quartier perdu; il paraît même avéré que la populace tenta, aux applaudissements de la foule, de hâter l'opération, en passant une corde au cou de la statue pour la renverser, mais la corde cassa sous l'effort, de sorte que la statue du prélat est encore debout, là où on l'avait placée au siècle dernier.

Les Grecs, que les Marseillais se vantent d'avoir eus pour ancêtres, ont commis aussi, au temps de Miltiade, de Thémistocle et d'Aristide, quelques actes d'ingratitude devenus historiques; il y aurait donc là comme un caractère de race, qui, à défaut de l'atticisme, se serait perpétué, à travers les siècles, au moins dans une partie de la population.

Il est juste de dire, d'ailleurs, que les craintes de Marseille, même au milieu de ce siècle-ci, étaient justifiées par l'apparition de la peste à Cadix en 1819, à Barcelone en 1821, et plus récemment encore à Gibraltar en 1829. Enfin l'épidémie qui, en 1834 et 1835, avait fait deux cent mille victimes dans toute l'Égypte, avait surtout réveillé les plus vives alarmes dans la population de tout notre littoral méditerranéen.

Pendant cette dernière épidémie, l'une des plus terribles qui aient ravagé l'Égypte, plusieurs médecins français dont nous ne devons pas oublier les noms, Pariset, Rigaud, Aubert-Roche et Fourcade, étaient venus se mettre à la disposition des médecins du pays, pour lutter avec eux contre le fléau ; deux d'entre eux, Rigaud et Fourcade, étaient morts de la peste, victimes de leur dévouement, malgré les soins qu'Aubert-Roche n'avait cessé de leur prodiguer.

Dans le même moment, il y avait à Alexandrie, un homme qui luttait de courage et d'énergie avec nos confrères; c'était le consul de France; il n'y a rien là qui soit pour nous surprendre, car nos consuls sont coutumiers du fait; toutes les nations pourraient attester que lorsqu'à la suite des populations affolées par une calamité publique, épidémie, tremblement de terre, ou inondation, on voit les autorités locales et souvent les consuls étrangers déserter leur poste, le consul de France, lui, reste bravement au sien, faisant face au péril, portant partout des secours, relevant les cœurs par le spectacle de son inébranlable fermeté et témoignant ainsi, une fois de plus, du caractère généreux et chevaleresque de notre nation.

Tel s'était montré, soit au Caire, soit à Alexandrie, ce consul qui depuis a fait quelque bruit dans le monde. Quelques années après l'épidémie d'Égypte, étant consul à Barcelone, il protégea nos nationaux, pendant une émeute, avec une rare énergie; puis, arrivé à la fin de sa carrière consulaire, il a pensé qu'il pouvait être encore utile à son pays, et l'indomptable force de volonté dont il avait fait preuve en face des périls, il l'a mise au service des entreprises les plus audacieuses. N'ayant plus ni fléaux, ni émeutes à combattre, il s'en est pris aux éléments; il lui a semblé que les derniers cataclysmes du chaos avaient laissé entre les nations des obstacles qui entravaient leurs relations et surtout leurs transactions commerciales, et alors, il a commencé par reprendre l'œuvre à peine ébauchée par les Pharaons, et fait une même mer de la Méditerranée et de l'Océan indien, enfin, il est encore permis d'espérer que, tôt ou tard, il aura mêlé les eaux de l'Atlantique à celles du Pacifique, livrant ainsi, au nom de la France, une voie nouvelle au commerce de toutes les nations.

Jusqu'à l'époque où l'Académie fut saisie, par le gouvernement, de la question des quarantaines, l'intendance de Marseille avait eu la

direction absolue de nos services sanitaires. Fortement organisée après la peste de 1720, elle avait conquis peu à peu une autorité que contribuait à lui maintenir la confiance sans limites des habitants, auxquels sa vigilance et ses rigueurs donnaient une entière sécurité; qui ne sait que tout enfant de Marseille était élevé dans la crainte de la peste et le respect de l'Intendance.

Complètement autonome, elle jouissait d'une indépendance absolue et d'une puissance telle, qu'aucune mesure sanitaire n'était prise par l'administration centrale, sans lui avoir été soumise; bien plus, ses prescriptions avaient paru si sages et si tutélaires, que la plupart des États méditerranéens les avaient prises pour modèles.

Sous le premier empire, le blocus continental avait rendu à peu près inutile toute mesure de préservation contre l'importation des maladies exotiques; mais lorsqu'à la paix, la liberté des mers fut rétablie, le système quarantenaire, institué par l'Intendance, recommença à fonctionner sans que les règlements eussent subi la moindre modification; ils furent même conservés presque intégralement par la loi de 1822 qui, en outre, accorda aux autorités sanitaires le droit, non seulement de repousser par la force toute provenance suspecte, mais encore de réclamer de l'autorité judiciaire l'application de la peine de mort contre tout individu qui tenterait de se soustraire à la rigueur des mesures édictées par cette loi; c'était l'introduction dans la loi française, d'une pénalité que l'Angleterre, aussi rigoureuse, à Malte, dans l'application des mesures de préservation, qu'elle s'y montre rebelle dans la mère patrie, avait appliquée en 1813; elle avait décrété la peine de mort contre ceux qui ne déclareraient pas les cas de peste; un malheureux fut alors fusillé pour avoir caché sa maladie; est-il besoin d'ajouter qu'en France, en raison même de sa rigueur, l'article qui conférait un droit aussi terrible est toujours resté lettre morte?

A l'époque même où la loi fut promulguée les relations internationales et les transactions commerciales de peuple à peuple étaient encore loin d'avoir pris le développement que devait leur donner plus tard l'emploi de la vapeur; aussi, les autorités sanitaires pouvaient-elles appliquer les mesures quarantenaires, sans provoquer, de la part des négociants et des armateurs, des protestations aussi éner-

giques, aussi violentes que celles qui, depuis, ont créé à tous nos gouvernements les plus sérieux embarras.

Ces protestations étaient devenues si vives, si pressantes à partir de 1830, que le ministre du commerce chargea le président du conseil de santé de rechercher les moyens d'atténuer la rigueur des règlements sanitaires, et il faut rendre cette justice à M. Ségur Dupeyron qu'il s'acquitta de sa mission avec le zèle le plus intelligent; il parcourut toutes les stations suspectes de la Méditerranée, interrogeant les consuls, les médecins du pays, consultant les contagionnistes et leurs adversaires, et de cette enquête scrupuleusement faite, il se crut en droit de conclure qu'en tenant compte de la durée ordinaire de l'incubation de la peste, en même temps que de la durée des diverses traversées et en pratiquant à l'arrivée dans nos ports le *spoglio*, c'est-à-dire une purification aussi complète que possible des hommes, des vêtements et du navire, on pourrait, sans danger, diminuer, d'une manière générale, la durée des quarantaines, aussi bien pour la fièvre jaune que pour la peste.

C'est dans ce sens que M. Ségur Dupeyron avait rédigé son rapport, daté de 1838; mais le ministre, interprétant dans un sens plus libéral, je veux dire plus favorable aux intérêts du commerce, les divergences qui séparaient alors les médecins sur la doctrine de la contagion, le ministre, dis-je, alla plus loin que le rapport, abolit la patente suspecte, abrégea la durée de la quarantaine pour la patente brute et admit en libre pratique les navires arrivant avec patente nette.

En 1845, le ministre crut pouvoir faire plus encore, en invoquant ce qu'il considérait comme l'opinion définitive des médecins.

La question de la contagion avait de nouveau agité les corps savants et la presse médicale; on n'était pas encore très loin alors de l'époque à laquelle le Dr Chervin, animé d'un zèle ardent, infatigable pour la recherche de la vérité et pénétré de la conviction que la fièvre jaune n'est pas contagieuse, était parti pour les contrées où elle est endémique, avait passé huit ans dans les localités infectées et s'était soumis aux plus périlleuses pratiques; puis, sorti sain et sauf de l'épreuve, il était revenu en France, avait exposé les faits devant l'Académie et interpellant ses collègues avec toute la fougue de sa nature ardente et passionnée, il leur avait demandé si, après une

pareille démonstration, ils pouvaient encore croire à la contagion de la fièvre jaune; il ne se doutait guère alors que, quelques années plus tard, sa doctrine recevrait un démenti aussi éclatant que douloureux. Quoique l'Académie eût été transportée par l'éloquence du Dr Chervin, elle n'avait pas été cependant jusqu'à décider, comme il le lui demandait, la non-transmissibilité de la fièvre jaune, mais son vote avait eu du moins pour effet de faire suspendre l'exécution de tous les projets de développement du système quarantenaire.

En résumé, aucune conclusion pratique n'était sortie de tous ces débats que les passions politiques avaient encore envenimés, de sorte que le ministre se crut autorisé à proposer au conseil de santé l'adoption de mesures encore plus radicales que celles qui avaient été arrêtées en 1839; et déclarant que la science s'était définitivement prononcée, qu'il n'était plus permis de croire à la contagion de la fièvre jaune, il mit aux voix l'abolition des quarantaines, qui fut votée à l'unanimité; il renouvelait ainsi, de sa propre autorité, l'expérience qui, au quinzième siècle, avait si mal réussi au pape Adrien VI, obligé, à la suite de deux cruelles épidémies de peste, de rétablir les quarantaines dont il avait, brusquement et *proprio motu*, décrété l'abolition, pour mettre fin aux incessantes réclamations du commerce de la péninsule italienne.

Mais en 1845 les choses ne pouvaient pas se passer de la sorte, et les conséquences du vote du conseil de santé pouvaient devenir trop graves pour que la décision du ministre ne soulevât pas, de la part des autorités sanitaires et surtout de la part de l'intendance de Marseille, une violente opposition devant laquelle le gouvernement prit le parti de consulter l'Académie.

Ce serait abuser étrangement de la patience de mes auditeurs que de présenter même un résumé sommaire de la discussion qui suivit le rapport de M. Prus, quelque importante part qu'y ait prise M. Mélier.

Je me bornerai à signaler les conclusions auxquelles s'était arrêtée l'Académie et qui devaient avoir pour consécration un certain nombre de mesures réalisant un véritable progrès dans le fonctionnement de notre régime sanitaire.

Un premier vœu devait avoir pour effet d'apporter une sérieuse modification dans le régime intérieur des lazarets; l'Académie

demandait qu'ils fussent désormais organisés, non plus comme des maisons de détention pénitentiaire, mais comme des maisons hospitalières où passagers et malades recevaient tous les soins compatibles avec la sauvegarde de la santé publique.

Une mesure non moins importante, conseillée par l'Académie, et sans laquelle il eût été peut-être difficile de faire exécuter la première, était la reprise par l'administration centrale de la direction des services sanitaires.

L'Académie avait encore émis l'avis que, en cas d'importation d'une maladie pestilentielle, les conditions locales d'hygiène du port d'arrivée exerçant une influence incontestable sur la puissance d'expansion de cette maladie, il y avait urgence à opérer une réforme complète dans les conditions d'hygiène de nos principaux ports. Mais les hygiénistes ont encore aujourd'hui le regret de constater que, notamment à Toulon et à Marseille, en dépit des ravages exercés, à plusieurs reprises, dans ces deux villes, par le choléra, il n'a été tenu aucun compte du sage conseil de l'Académie, vingt fois rappelé depuis par les inspecteurs généraux ou par des commissions d'enquête.

La délibération qui devait faire le plus d'honneur à l'Académie est celle par laquelle elle demandait au gouvernement de créer, en Orient, un certain nombre de postes de médecins sanitaires. Installer sur plusieurs points des échelles du Levant, à Constantinople, à Smyrne, à Beyrouth, à Alexandrie, c'est-à-dire dans les régions d'où la peste pouvait être importée en France, des médecins présentant toutes les garanties désirables de savoir et d'honorabilité, n'était-ce pas transporter, sur la rive opposée de la Méditerranée, toutes les précautions qu'on prenait auparavant sur la nôtre ; n'était-ce pas, en quelque sorte, rejeter le cordon sanitaire aux avant-postes, pour le rendre moins onéreux et plus efficace? N'était-ce pas, du même coup, rendre plus inoffensives les relations de la France avec l'Orient et par suite donner satisfaction, dans une plus large mesure que par le passé, aux sollicitations du commerce maritime?

En effet, la mission des médecins sanitaires devait consister à étudier, dans les lieux d'origine, les maladies pestilentielles, à en rechercher les causes et enfin à constater, en tout temps, l'état sanitaire de leur résidence et de la région qui l'entoure, pour être en mesure

4

de joindre au visa consulaire un certificat d'après la teneur duquel tout navire en partance pour la métropole serait muni, soit d'une patente nette, soit d'une patente brute, suivant que l'état sanitaire du pays d'embarquement serait plus ou moins satisfaisant.

A priori, on avait le droit d'espérer qu'une pareille institution rendrait au pays d'inappréciables services et ceux qu'elle lui a rendus depuis plus de quarante ans, montrent assez combien avaient été justes les prévisions de l'Académie; c'est certainement grâce à leur surveillance qu'on a pu sans danger adoucir les mesures préventives qui frappaient, dans nos ports de la Méditerranée, toutes les provenances du Levant.

M. Mêlier avait beaucoup contribué, au cours de la discussion, à faire voter le principe de l'institution des médecins sanitaires, et lorsque, deux ans à peine après leur nomination, on put craindre que des difficultés budgétaires ne missent le gouvernement dans la nécessité de les rappeler, l'Académie confia à M. Mêlier le soin de rédiger et de présenter en son nom, au ministre, une requête pour obtenir qu'ils fussent maintenus à leurs postes.

Dans cette requête d'un style très digne et très élevé, M. Mêlier avait si bien fait ressortir l'importance des services qu'avaient déjà rendus nos médecins sanitaires, il avait en outre si bien mis en lumière la situation éminente à laquelle ils s'étaient élevés; l'influence, l'autorité morale qu'avaient données à la plupart d'entre eux et particulièrement au Dr Fauvel, leur savoir et leur caractère, que la requête de l'Académie fut favorablement accueillie; les médecins sanitaires furent maintenus dans leurs fonctions et n'ont pas cessé depuis, de poursuivre, pour le plus grand bien du pays, leur œuvre tutélaire.

Au mois d'août de cette même année 1848, M. Mêlier fut nommé membre titulaire du comité supérieur d'hygiène aux travaux duquel il dut consacrer désormais la meilleure part de son temps; c'est à cette époque que M. Thouret, ministre du commerce, prit l'initiative d'un remaniement complet dans l'organisation des services de l'hygiène et ce fut, en grande partie, à M. Mêlier qu'il confia le soin d'organiser, dans les départements, les conseils de salubrité. Dans son ensemble, cette organisation était fort bien conçue, la composi-

tion de ces conseils, les attributions de leurs membres étaient bien précisées et cependant, il faut bien l'avouer, ils sont loin d'avoir rendu à l'hygiène générale du pays les services que l'on était en droit d'en attendre ; en partie, sans doute, par suite du peu de zèle des membres du plus grand nombre de ces conseils, mais bien plus encore par suite de l'indifférence des préfets et des maires et surtout de l'absence de toute sanction pour assurer l'exécution des mesures prescrites par les conseils.

Le projet de réorganisation adopté, il y a un an, par le Comité supérieur d'hygiène, sur le rapport de son président, redonnerait sûrement aux conseils d'hygiène de la province toute leur importance ; mais qui pourrait dire ce qu'est devenu aujourd'hui ce projet sur lequel s'est fait le silence le plus absolu ?

Du jour de sa nomination, pour ainsi dire, M. Mélier fut, sans repos ni trêve, chargé de missions dans les départements ; en 1848, il se rend à Roubaix, puis à Dunkerque où régnait une épidémie de fièvre typhoïde ; en 1849, il va dans la Somme suivre une épidémie de suette ; rappelé à Paris par l'apparition du choléra, il reçoit du ministre la mission de visiter chaque jour les hôpitaux et de lui rendre compte de la situation ; puis c'est au pénitencier de Saint-Denis, à Montretout, à Montereau, à Clermont-sur-Oise, au pénitencier de Tours qu'on le voit arriver au plus fort de l'épidémie et remplir sa mission simplement, dignement, en donnant à tous l'exemple du courage et du dévouement.

En 1850, un conflit s'était élevé entre l'administration centrale et l'intendance qui tendait évidemment à reprendre la direction effective et complète des mesures sanitaires ; M. Dumas, alors ministre du commerce, nomma M. Mélier Commissaire extraordinaire du service sanitaire de Marseille et de tout notre littoral méditerranéen.

La situation du nouveau Commissaire était fort délicate ; l'intendance venait d'être dissoute et M. Mélier se trouva tout d'abord aux prises avec une opposition très vive, et des difficultés sans nombre que lui suscitaient les autorités locales, soutenues d'ailleurs par l'opinion générale de la population. Mais à force de tact et grâce à l'esprit de conciliation dont il était animé, il finit par avoir raison de tous les obstacles et lorsqu'après six mois consacrés à l'organisa-

tion d'un nouveau service sanitaire, il eut remis entre les mains des autorités le nouveau Lazaret qu'il avait fait installer aux îles du Frioul, dans l'ancien hôpital de Ratonneau, il put rendre compte de sa mission avec la conscience de l'avoir remplie au mieux des intérêts qu'il avait le devoir de défendre.

Au cours de la discussion sur les quarantaines, M. Mêlier avait proposé d'ajouter aux conclusions l'expression de ce vœu, que le gouvernement français prît l'initiative d'une conférence internationale, dans laquelle les divers États de l'Europe pourraient s'entendre sur les meilleures mesures à prendre, en vue d'une défense commune contre l'invasion des maladies pestilentielles. L'Académie ayant paru rester indifférente à cette proposition, M. Mêlier l'avait retirée; mais en 1850, il communiqua ses vues sur ce point au ministre du commerce qui les approuva et le chargea de rédiger le programme d'un congrès auquel tous les gouvernements de l'Europe seraient invités à prendre part.

La réalisation du vœu de M. Mêlier s'était donc fait attendre près de dix ans, mais c'était à lui, du moins, qu'était échu l'honneur de préparer les travaux de la première *Conférence sanitaire internationale*, dont il lui était réservé de prendre la haute direction.

C'est le 27 juillet 1851 qu'eut lieu la première réunion de la conférence; douze puissances avaient répondu à l'appel du gouvernement français; les séances furent nombreuses, les discussions très approfondies, et il faut avoir lu les procès-verbaux, remarquablement rédigés par M. le Dr Désormeaux, secrétaire de la conférence et gendre de M. Mêlier, pour se faire une juste idée du rôle prépondérant qu'y a joué notre collègue; à chaque page, pour ainsi dire, on reconnaît l'influence décisive qu'ont exercée sur l'esprit des délégués étrangers, son savoir, la rectitude de son jugement, sa parole toujours si claire et si mesurée; aussi, est-ce à lui surtout que la conférence dut d'arriver après une année de travaux ininterrompus à une entente qui permit de formuler un projet de convention; ce projet déterminait des mesures restrictives, visant la peste, la fièvre jaune et le choléra et réduites au minimum de tout ce qui avait été pratiqué jusqu'alors.

Malheureusement, lorsqu'en 1853, cette convention fut soumise à la ratification des gouvernements, deux États seulement, le Piémont et le Portugal, y donnèrent leur adhésion.

Le but qu'on s'était primitivement proposé n'avait donc pas été atteint, mais pour la France, le règlement sanitaire annexé à la convention, devint et est resté la règle principale de nos pratiques sanitaires, améliorée toutefois par le règlement de 1876 qui, en revisant et refondant tous les règlements antérieurs, en rendit l'interprétation et l'application plus faciles.

Une nouvelle conférence convoquée à Paris, en 1859, ne donna également, au point de vue de l'entente internationale, que des résultats incomplets.

Mais en 1865, l'importation et la rapide propagation, en France, du choléra rapporté en Égypte et en Turquie par les pèlerins de la Mecque, décidèrent le gouvernement français à prendre encore une fois l'initiative d'une conférence qui se réunit à Constantinople.

C'est à la France, on le voit, que revient, en définitive, l'honneur d'avoir, la première, provoqué la tentative d'une union internationale en vue de la prophylaxie des maladies pestilentielles.

Depuis, bien d'autres conférences ont eu lieu, soit pour le même objet, soit pour d'autres questions dont la solution doit être également un bienfait pour les peuples : « Car si jamais peut-être, a écrit une main qui m'est chère, le respect des traités n'a été moins assuré, si jamais les haines de race n'ont été plus vives, les instruments de destruction plus terribles, jamais non plus, par une contradiction singulière, on n'a fait plus d'efforts pour rapprocher et unifier les peuples dans un but commun d'humanité; et n'est-ce pas justice de reconnaître que la plupart de ces unions internationales sont dues, soit à l'initiative, soit à l'énergique appui de la France; nous savons toutes les fautes que l'on peut reprocher à ce noble et infortuné pays et que ses voisins ne se lassent guère de lui rappeler; nous ressentons douloureusement toute ses misères présentes, nous ne saurions oublier aucun de ses malheurs qui nous le rendent encore plus cher et plus sacré! Mais nous savons aussi que, laissé à ses instincts naturels, il a toujours été l'apôtre, non pas pharisaïque, mais sincère et désintéressé, de la justice et de l'humanité. Tandis que d'autres, moins richement doués peut-être, mais possédant un sens plus pratique, savaient s'assurer la richesse ou la prépondérance matérielle, notre race de soldats, de poètes et d'artistes, s'é-

prenait de l'idéal et luttait pour lui sans relâche ; comme un semeur immortel, elle jetait sur le monde, pendant plus de trois siècles, les idées fécondes ou sublimes d'où devait sortir la plus riche moisson d'œuvres de progrès et de civilisation. »

Rechercher, en vue d'un avenir plus ou moins éloigné, les moyens de prévenir le retour des calamités dont le choléra de 1865 avait désolé l'Europe, tel est le but que, par une généreuse préoccupation, le gouvernement français proposait à toutes les puissances intéressées, de poursuivre avec lui; et on ne peut méconnaître qu'au point de vue scientifique et pratique, l'œuvre de la conférence de Constantinople a été considérable; en effet, en posant en principe et en démontrant que le choléra, dont il fallait se préoccuper désormais plus que de la peste, est une maladie exotique, d'origine indienne, qui ne se développe jamais spontanément en Europe, la conférence établissait une donnée capitale qui l'a logiquement conduite à constituer un vaste système de défense contre toute invasion du choléra en Europe.

Mais puisque l'enchaînement des faits m'a conduit à parler de la conférence de Constantinople, l'Académie ne me pardonnerait pas de passer sous silence le rôle absolument prépondérant qu'y a rempli notre regretté collègue M. Fauvel; on peut dire hautement qu'il a été l'âme de ce congrès et aujourd'hui encore, même après l'épidémie de 1884, dont il a pu méconnaître l'origine, mais qui confirmait sa doctrine de la manière la plus complète, je suis sûr de rester dans la vérité et dans la justice en déclarant que c'est aux mesures, inspirées d'abord et plus tard appliquées par lui avec l'invincible ténacité qui lui venait de ses convictions, que l'Europe a dû d'être, pendant près de vingt ans, préservée des ravages du choléra.

La conférence réunie à Vienne en 1874 se heurta comme les précédentes aux difficultés qui s'opposent à un accord absolu des parties intéressées pour l'application uniforme des mesures quarantenaires; mais grâce aux efforts de MM. Fauvel et Proust qui y représentaient le gouvernement français, elle confirma du moins les données si nettement posées par la conférence de Constantinople, en approuvant les mesures recommandées par cette conférence et notamment l'institution des quarantaines dans la mer Rouge.

Enfin lorsqu'en 1885, MM. Rochard, Brouardel et Proust reçurent la mission d'aller représenter le gouvernement français à la conférence internationale de Rome, ils eurent la patriotique satisfaction d'obtenir, non pas un accord unanime de tous les délégués étrangers sur leurs propositions, mais l'adoption, par la majorité de ces délégués, des principes qu'ils défendaient au nom de la science française et dont les conséquences pratiques, si elles étaient acceptées par tous les États, n'imposeraient au commerce que le minimum des précautions indispensables pour préserver, au moins en ce qui regarde les maladies exotiques, la santé des populations.

Ces principes sont au reste d'une admirable simplicité et reposent sur les belles découvertes et les conceptions fécondes de M. Pasteur. Toute maladie contagieuse est due à la lutte de l'organisme vivant, contre un parasite, vibrion, bactérie ou bacille, qui s'est introduit dans l'économie par des voies diverses, et qui s'y multiplie avec une redoutable fécondité, mais dont la force de résistance aux causes de destruction a des limites que la science connaît, qu'elle a pu déterminer; et comme, d'autre part, elle est en possession d'agents parasiticides d'un effet infaillible, il est clair que du jour où l'emploi de ces agents de destruction sera devenu général, du jour où au port d'embarquement d'un navire en pays infecté, puis pendant la traversée si des cas de maladie se produisent à bord, et enfin au port d'arrivée, des mesures de purification absolue seront prises, il y aura de grandes chances pour qu'aucun germe infectieux ne soit importé de l'étranger.

Alors les quarantaines et les lazarets n'auront plus qu'une utilité restreinte à quelques cas exceptionnels et les dernières entraves contre lesquelles le commerce ne cesse de protester auront disparu.

Mais qu'il y a loin des principes à l'exécution des mesures qui en découlent; aussi, les hygiénistes qui ont mission de les faire adopter ne se font-ils aucune illusion sur ce qu'il leur faudra encore soutenir de luttes pour arriver au but.

Aussi bien, on ne peut le méconnaître, ce qui rendra toujours si difficile la tâche de l'hygiène, c'est que pour être vraiment utile il faut qu'elle impose, soit à l'individu dans la vie privée, soit à la population dans son ensemble, une gêne, une privation ou un sacrifice, en vue

d'un bien qu'elle promet mais qui n'apparaît que dans un lointain plus ou moins obscur.

Le malade qui souffre exécute assez volontiers la prescription dont il attend un soulagement à brève échéance; mais lorsqu'après sa guérison, son médecin veut le convaincre que pour conserver sa santé, il lui faut de toute nécessité renoncer à ses goûts, à ses habitudes, à ses passions qui peuvent de nouveau la compromettre, l'individu, s'il est bien élevé, remercie du conseil, et ne change rien à sa manière de vivre; et tout de même, lorsqu'une population est affolée par les ravages d'une épidémie, on peut, au nom de l'hygiène, lui imposer de très lourds sacrifices, la peur les lui fera accepter sans résistance; mais lorsque s'est effacé chez elle le souvenir de l'épidémie qui l'a décimée, c'est en vain que l'hygiéniste s'efforce de lui persuader qu'elle se préservera, à coup sûr, de pareils désastres en assainissant ses habitations, ses rues, ses ports, ou en se soumettant aux revaccinations, elle restera sourde à ces sages conseils, à moins qu'une loi n'intervienne pour la défendre malgré elle, en attendant que les nations civilisées arrivent enfin à s'entendre pour consacrer à la destruction des maladies pestilentielles, à leur foyer d'origine, les milliards qu'elles dépensent aujourd'hui pour perfectionner des engins de destruction dont l'homme doit être la seule victime.

C'est là encore un idéal bien digne d'être poursuivi par la France, mais dont il est à craindre qu'elle ne doive espérer la réalisation que lorsque les peuples et ceux qui les conduisent seront devenus des sages, autant dire, suivant moi, lorsqu'on aura refait l'humanité.

Cette digression a été bien longue, je le reconnais, et ma seule excuse pour y avoir retenu aussi longtemps l'attention de mes auditeurs, c'est qu'elle rentrait dans mon sujet, étant tout à l'honneur de M. Mêlier, le promoteur du premier des congrès dont je viens de rappeler les travaux.

Lorsqu'en 1854 M. Mêlier fut nommé inspecteur général des services sanitaires, il avait conquis par ses travaux une si grande notoriété et son indiscutable compétence, en matière d'hygiène publique, était si universellement reconnue, que sa nomination fut accueillie, par l'opinion unanime du corps médical, comme la juste récompense des services qu'il avait déjà rendus.

Il fut d'ailleurs appelé, dès le jour de sa nomination, à en rendre d'autres, car la lettre qui la lui annonçait, le chargeait, en même temps, d'aller sans retard, visiter les départements que le choléra venait d'envahir.

Pendant qu'il faisait l'inspection du département des Bouches-du-Rhône, il reçut la nouvelle mission de se concerter avec le service de santé de l'armée pour le règlement des mesures sanitaires à appliquer aux troupes qui partaient pour la Crimée; même mission lui fut donnée en 1856, lors de leur retour et en 1859, au moment de la rentrée des troupes d'Italie.

Enfin en 1860, après l'annexion, il fut chargé d'organiser, à Nice, les services sanitaires, puis d'inspecter les stations thermales de la Savoie et de la Haute-Savoie qui venaient ajouter à nos richesses hydro-minérales de nombreuses et précieuses sources. Cette inspection rentrait en effet, comme elle y rentre encore, dans les attributions de l'inspecteur général des services sanitaires et bien que cette partie de ses fonctions n'eût pas l'importance du service de l'hygiène, il y apportait le soin et la ponctualité qu'il mettait à toute chose.

Il était précisément en tournée d'inspection dans les Vosges, au mois d'août 1861, lorsqu'il fut rappelé précipitamment à Paris.

Le 7 août, la nouvelle arrivait soudainement au ministère du commerce de l'apparition de la fièvre jaune à Saint-Nazaire.

M. Mêlier s'y rend aussitôt et recueille, sur les premiers épisodes de cette menaçante invasion, les renseignements que je vais résumer.

Un voilier, l'*Anne-Marie*, ayant seize hommes à bord et portant une cargaison de sucre, était parti le 13 juin de la Havane où régnait alors une des plus terribles épidémies de fièvre jaune dont ait souffert l'île de Cuba; retenu douze jours en mer, par les calmes, il était arrivé à Saint-Nazaire le 25 juillet et avait été admis en libre pratique, bien que, pendant la traversée, neuf matelots fussent tombés malades et que deux d'entre eux eussent succombé.

Il n'y avait pas de médecin à bord; il n'y avait que ce que les matelots appellent un *médecin de papier*, c'est-à-dire des instructions émanant de la marine et dont l'exécution est confiée au commandant du navire.

Celui de l'*Anne-Marie* prétendit n'avoir vu dans les accidents dont

ses hommes avaient été pris que les effets de l'excessive chaleur qu'ils avaient subie pendant les calmes et pendant le reste de la traversée ; il y avait d'ailleurs vingt jours que le dernier décès avait eu lieu et treize jours qu'on avait observé le dernier malade ; le navire était donc dans les conditions qui, d'après les règlements sanitaires des ports de l'Océan, moins sévères que ceux de la Méditerranée, autorisaient son admission en libre pratique.

Il fut amarré sur le quai le moins fréquenté, à portée du chemin de fer ; suivant l'usage, les matelots qui n'avaient été engagés que pour un voyage s'étaient dispersés, mais avec une précipitation insolite ; dix-sept hommes du pays tous forts et bien portants avaient été engagés pour le déchargement.

Deux navires de l'État, le *Chastaing* et le *Cormoran*, faisant le service de transports, se trouvaient placés près de l'*Anne-Marie ;* le 29 juillet, quatre jours après l'arrivée du voilier, le *Chastaing* partit pour Indret ; pendant trois jours, on ne signala aucun cas de maladie ; mais le 1er août un matelot tombe malade, puis trois de ses camarades qui étaient rentrés dans leur village et enfin un cinquième qui raconte au médecin appelé près de lui, qu'à Saint-Nazaire, il a été avec plusieurs camarades visiter un navire qui avait perdu deux hommes pendant la traversée ; il ajoute que le reste de l'équipage s'était enfui dès l'arrivée, pour ne pas rester un jour de plus sur un navire empoisonné ; les cinq hommes du *Chastaing* succombèrent.

Le second transport, le *Cormoran*, était reparti pour Lorient après être resté quatre jours bord à bord avec l'*Anne-Marie*, dont le pont servait de passage à ses matelots pour aller à terre ; il était arrivé, à Lorient, le 10 août avec tous ses hommes en parfaite santé ; le 14, deux matelots tombent malades et succombent et peut-être le diagnostic serait-il resté incertain si l'amiral de Gueydon qui, tous les matins, visitait l'hôpital, s'apercevant qu'un lit, vide la veille, était de nouveau occupé, n'avait demandé ce qu'était ce malade : « Matelot du *Cormoran*, répond-on, revenu de Saint-Nazaire indisposé. — Indisposé, dit l'amiral, il a la fièvre jaune », et ce n'était que trop vrai.

Plusieurs autres navires également placés sous le vent de l'*Anne-Marie*, avaient été contaminés et avaient eu dans leur équipage plusieurs cas mortels ; l'un de ces navires, l'*Arequipa* qui était parti de

Saint-Nazaire faisant route pour Cayenne, avait eu à bord huit cas de fièvre jaune, dont trois avaient été mortels, de sorte que se produisit ce fait bien inattendu que l'un des ports les plus dangereux de l'Amérique, et contre l'état sanitaire duquel, nous avions eu bien des fois à nous mettre en garde, dut retenir en quarantaine, par crainte de la fièvre jaune, un navire venant de France.

Pendant que ces tristes faits se passaient au loin, à Saint-Nazaire même, plusieurs habitants avaient été atteints; quelques-uns des déchargeurs de l'*Anne-Marie*, un manœuvre qui s'était promené sur le quai sous le vent du navire, une revendeuse qui avait acheté les hardes de deux matelots, une femme qui avait hébergé plusieurs ouvriers déchargeurs, avaient tous été pris d'accidents semblables et trop caractéristiques pour qu'on pût se méprendre sur la nature du mal.

C'est alors que le ministre fut informé de ces faits et que M. Mêlier dut se rendre à Saint-Nazaire. Dès le premier malade, il avait reconnu la fièvre jaune et pris immédiatement les mesures les plus urgentes. Conservant un calme parfait, au milieu de la panique générale, il indiquait à chacun son rôle dans cette œuvre de salut, veillait avec la plus scrupuleuse attention à l'exécution de ses ordres, distribuait des secours et prodiguait à tous les malades les soins les plus dévoués, secondé, dans cette tâche périlleuse, par les confrères de la ville et par un médecin de la marine, le D[r] Gestin; familiarisé de longue date avec le danger, celui-là devait être mutilé plus tard, à l'armée de la Loire, par une glorieuse blessure; il est devenu depuis inspecteur général du service de santé de la marine.

L'un des premiers soins de M. Mêlier avait été de chercher à prévenir de nouveaux malheurs en faisant saborder et couler à fond l'*Anne-Marie*, afin d'éteindre ainsi sur place le foyer de l'épidémie. Mais, en même temps qu'il présidait avec une infatigable activité à ces mesures, il procédait à une enquête scrupuleuse sur chacun des faits qui avaient été observés à Indret, à Lorient, à Saint-Nazaire et dans les environs et pour donner à cette enquête la plus grande précision possible, il avait convoqué tous les médecins de la région qui avaient été appelés à voir des malades atteints du *vomito negro;* l'un d'eux, le D[r] Chaillou, de Montoire, n'avait pu se rendre à l'appel de

M. Mêlier, retenu chez lui, avait-il écrit, par une indisposition. Dans l'espace de deux jours, cet honorable praticien avait vu trois malades, dont un avait succombé; le 10 août il avait été appelé au village de Prignac, près d'un quatrième malade également atteint de fièvre jaune; cet homme était dans un tel état de dépression que le Dr Chaillou, n'écoutant que son zèle, essaya de l'en tirer en pratiquant sur lui d'énergiques frictions; deux jours plus tard, après une dernière et longue visite à ce même malade, il fut pris brusquement d'un si grand malaise qu'au milieu de ses courses, il fut obligé de s'étendre sur le bord d'un fossé; des passants le remirent dans sa voiture et il rentra chez lui, à bout de forces, mais ayant eu encore le courage de voir un malade sur son chemin; le lendemain, l'état s'était aggravé et notre malheureux confrère mourut de la fièvre jaune, après quatre jours de maladie. Il ne s'était pas demandé si la maladie est contagieuse ou non: il avait été bravement là où un homme avait besoin de ses soins et il est mort victime de son devoir sans se douter d'ailleurs, que sa mort, en témoignant une fois de plus, et si cruellement, de la transmissibilité de la fièvre jaune, épargnerait dans l'avenir bien des victimes, puisqu'elle devait avoir pour conséquence indiscutable l'obligation de prendre désormais contre l'invasion du *vomito negro* des mesures de préservation plus rigoureuses que par le passé, dans nos ports de l'Atlantique; de cette mort ressortait encore cet enseignement toujours oublié, et toujours à refaire, de l'inanité de milliers de faits négatifs, devant un seul fait positif.

M. Mêlier non plus ne s'était pas épargné, il fut, à Saint-Nazaire, ce qu'il avait été dans tous les missions dangereuses qui lui avaient été confiées; visitant tous les malades, se portant partout où sa présence devait être profitable à tous et accomplissant sa mission avec une sérénité bien faite pour réconforter le moral de la population et soutenir le courage de tous ceux qui l'assistaient dans ces pénibles circonstances.

Le rapport que M. Mêlier redigea à son retour est une œuvre hors ligne, un modèle qu'on ne dépassera pas, de clarté, de méthode et de sincérité dans l'exposé des faits, de netteté et de simplicité dans le style; mais ce qui donne à ce rapport un caractère particulièrement touchant, c'est la réserve, c'est l'incomparable modestie avec laquelle

M. Mêlier y efface sa personnalité pour ne parler que de ce qu'ont fait les autres, lorsque c'est lui qui a tout conçu, tout dirigé.

La lecture de ce rapport provoqua dans le sein de l'Académie un véritable enthousiasme; mais c'était, hélas! la dernière fois qu'elle entendait cette parole qui l'avait tant de fois captivée par son élégante simplicité, en même temps que par son élévation. Des devoirs multiples devaient pendant deux ans encore absorber les moments de M. Mêlier, sans lui fournir d'ailleurs l'occasion de reparaître à cette tribune.

En 1864, M. Mêlier fut envoyé à Turin, pour préparer une convention sanitaire entre la France et l'Italie et lorsqu'en 1866 le choléra éclata avec tant de fureur à Amiens, il s'y rendit avec le ministre pour organiser les secours, les ambulances, avec une activité que les années n'avaient pu ralentir.

Enfin, au mois d'août de la même année, il part pour la Corse avec mission d'inspecter le service sanitaire de l'île; à Bastia, il est obligé de subir une quarantaine de trois jours; de là il se rend à Ajaccio, pour y préparer une nouvelle organisation des mesures quarantenaires; le 2 septembre il revient à Marseille et y trouve le ministre auquel il rend compte de sa mission, en lui annonçant qu'il a l'intention de rentrer à Paris, après avoir pris quelques jours de repos, chez un ami, dans les environs de Marseille; le 6 il se rend, accompagné du directeur de la Santé, aux îles du Frioul et visite le lazaret de Ratonneau par une chaleur accablante; le 7, au matin, il est frappé d'une attaque d'apoplexie cérébrale; bientôt cependant, il reprend connaissance, reconnaît ses enfants accourus près de lui, mais le 14, l'état s'aggrave et le 16 septembre notre collègue meurt entouré de tous les siens, auxquels il ne restait d'autre refuge, en un pareil malheur, que la foi et les espérances qu'ils savaient avoir été aussi celles de l'être cher qui leur était enlevé.

Il faut déplorer sans doute cette fin soudaine et prématurée qui arrachait à une honorable famille son chef vénéré, qui privait l'Académie de l'un des membres qui l'ont le plus honorée par la dignité de leur caractère comme par leur savoir, et qui enlevait à la science et au pays l'un des hommes qui leur ont été le plus sincèrement dévoués.

Mais ne pensez-vous pas, Messieurs, qu'une telle mort termine bien une telle vie; c'est en accomplissant son devoir, en surveillant lui-même l'exécution des mesures qui sont la garantie de la santé publique, que devait mourir l'homme dont toute la vie avait été guidée par le sentiment du devoir et inspirée par l'amour du bien public.

Ni la situation élevée que lui avaient value ses travaux, ni les distinctions honorifiques dont l'avaient comblé tous les gouvernements étrangers, pour récompenser des services dont la France n'était pas seule à profiter, n'avaient pu troubler le calme et la simplicité de sa vie laborieuse; il semblait que tant d'honneurs, loin de ralentir son zèle, lui eussent, au contraire, donné plus d'ardeur. C'est que M. Mélier était vraiment le type et restera le modèle de ces hommes de dévouement au devoir, qui sont toujours prêts à le remplir et ne donnent rien aux distractions du monde, tant qu'il leur reste une tâche à accomplir.

Aussi, ai-je pensé que l'Académie m'approuverait d'avoir rendu un public hommage à la mémoire d'un collègue qui a été l'honneur de notre Compagnie, qui lui a donné, pendant plus de vingt ans, les plus éclatants témoignages de son dévouement et a ainsi acquis d'incontestables droits à son respectueux et reconnaissant souvenir.

Corbeil. — Imprimerie Crété.